

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319972-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 27 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de 2 subventions dans le cadre du partenariat avec les structures touristiques

Vu le rapport DTT/2023/295

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial » une subvention de 174 000 €, au titre de l'année 2023 et par conséquent de verser un solde de 66 000 €, au titre de la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
- d'attribuer à l'association « APF France Handicap » une subvention de 35 000, € au titre de l'année 2023, dans le cadre de la convention de partenariat 2022-2024 ci-jointe en annexe 5 ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2023.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

Monsieur SEGUIN est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial (ONT -RT). En raison de ces fonctions, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame VAN CAUWENBERGE avait donné pouvoir à Monsieur SEGUIN. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT
ET L'ASSOCIATION DES OFFICES DE TOURISME DU NORD – RELAIS TERRITORIAL**

Entre

le Département du Nord, représenté par le Président du Département du Nord, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex, d'une part,

Et

l'Association représentée par le Président de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, 87 Boulevard de la Liberté, 59800 Lille, d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2022,

Vu les statuts de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu le budget départemental de l'année 2022,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial fédère et anime le réseau des Offices de Tourisme du Nord. Son action se porte à l'échelle des structures du réseau et en lien avec les partenaires institutionnels du tourisme. Elle succède à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord. Le Département lui a apporté son soutien depuis 1976.

L'association inscrit son action dans le cadre d'un écosystème riche de partenaires institutionnels du tourisme, à l'échelle départementale, régionale et nationale. Elle joue dans ce contexte et auprès de ces partenaires, un rôle de facilitateur et de conseil, en étant le relais des Offices de Tourisme (OT) vis-à-vis des partenaires, favorisant ainsi le partage d'information, l'écoute des besoins et la co-construction des stratégies, projets entre l'ensemble des parties prenantes de cet écosystème.

Ceci exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2025 et d'en préciser les limites,

- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ; elle est effective et opposable dès sa signature par les deux parties.

Article 3 : Evaluation de la convention

Une évaluation conjointe sera effectuée à échéance de la présente convention avant tout renouvellement. Un document écrit sera élaboré par l'Association. Il détaillera le bilan des actions menées pendant la durée de la convention (cf. article 4).

Le Département s'engage à rediscuter des termes de la présente convention à l'échéance des trois ans.

Article 4 : Objectifs partagés

Autour des thématiques et sujets des Offices de Tourisme et afin de les accompagner au mieux aux évolutions qu'ils connaissent, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial développe son action autour de 3 approches complémentaires :

1. Accompagnement individuel des OT
2. Animation collective du réseau
3. Veille et relais d'information auprès des partenaires

Le nouveau positionnement de la compétence tourisme au sein du Département du Nord amène à identifier de nouvelles collaborations et à poursuivre les actions déjà engagées :

A. Soutien technique dans la mise en œuvre de la politique « OT du Futur »

Le Département du Nord soutient l'Association des Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pour ses activités qui contribuent à positionner le Nord comme une destination innovante en matière d'accueil dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

A ce titre, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial accompagne le Département du Nord dans la mise en œuvre de la politique « OT du Futur ». Il est rappelé que ce dispositif cible les projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme.

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourra apporter son expertise et jouer un rôle de facilitateur auprès du réseau dans l'adaptation constante de la politique « OT du Futur ».

B. Conférence Permanente du Tourisme

Le Département du Nord a souhaité réorganiser ses relations aux socio-professionnels du tourisme dans le cadre d'une nouvelle instance : la Conférence Permanente du Tourisme. L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial est membre de cette instance et pourra à la demande du Département du Nord apporter son soutien à l'organisation.

C. Veille et prospective sur les Organismes de Gestion de Destinations « OGD ».

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial partagera avec le Département du Nord la veille et les travaux nationaux en termes de prospective autour des Organismes de Gestion de Destinations.

D. Relais auprès du réseau sur leur mobilisation dans les projets prioritaires du Département

Les projets prioritaires du Département en matière de tourisme pourront toucher à des sujets de promotion, de marketing et de commercialisation (notamment des réalisations départementales) sur lesquels une coordination entre les différents échelons d'intervention en matière de tourisme est nécessaire.

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourrait être amenée à faciliter les transversalités entre le Département et le réseau des Offices de Tourisme pour la mise en œuvre de projets stratégiques pour le territoire comme les projets européens.

De manière générale, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial valorise auprès du réseau des OT les animations et actions organisées par le Département. Il pourrait s'agir à titre d'exemples mobiliser le réseau pour l'organisation de bourses d'échange des éditions touristiques et d'autres événements fédérateurs.

En regard, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourra solliciter la participation du Département du Nord dans le cadre de la réalisation des actions décrites à l'article 5.

E. Participation à l'observation touristique départementale

Le Département du Nord s'appuie sur un certain nombre de partenaires et prestataires pour construire de solides outils d'observation touristique. En tant que pilote et animateur de l'outil d'observation des clients des Offices de Tourisme, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial garantira au Département du Nord l'accès et l'usage aux données récoltées.

F. Coordination des actions et du partenariat

Le Département du Nord et l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourront se réunir une fois par trimestre pour un point d'étape sur le partenariat et les échéances à partager. Les échanges techniques entre les équipes seront réguliers et se feront au gré des projets.

Plus généralement, l'Association des Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales.

Article 5 : Engagements de l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial

Pendant la durée de la convention, l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet.

L'action d'OTN s'inscrit dans une stratégie cadre ouverte, propice aux adaptations en termes d'action, en réponse aux évolutions du contexte touristique notamment.

3 axes structurent cette stratégie :

Axe 1 – Le client, préoccupation première

Axe 2 – L'OT acteur de la stratégie de territoire

Axe 3 – OTN pour accompagner la mise en place des nouveaux métiers, l'acquisition de nouvelles compétences.

L'organisation de l'action se veut collective et d'inspiration coopérative. Les actions peuvent être pilotées tant par l'équipe salariée d'OTN que par des membres du réseau. OTN joue dans l'ensemble des cas un rôle central de coordinateur de l'ensemble du plan d'actions.

Les actions sont par nature évolutives mais s'inscrivent dans 3 Domaines d'Activités. Depuis 2022, le plan d'action est le suivant :

Domaine d'Activités IDENTIFIER

- Organisation de temps de rencontre inter-équipes
- Pilotage et animation d'un dispositif d'observation des clients des OT
- Radioscopie des OT et cartographie des métiers
- Construction de la base de données des expertises et compétences

Domaine d'Activités PARTAGER

- Elaboration des publications internes « Zoom sur le réseau »
- Organisation et animation de journées réseau thématiques
- Animation des espaces ressources et des réseaux sociaux
- Immersions inter-structures et partage des process et méthodologie
- Création et animation d'une plateforme d'échanges et de partage des compétences et expériences

Domaine d'Activités ACCOMPAGNER

- Accompagnement et animation de l'outil national PILOT
- Animation du Plan de formation des organismes de tourisme / Ingénierie de formation
- Accompagnement aux stratégies et schémas d'accueil des OT
- Accompagnement des projets autour des nouveaux modèles des OT
- Accompagnement à la réflexion autour d'une commercialisation partagée

Actions transversales et fonctions supports

- Animation et coordination du plan d'action collectif du réseau des OT du Nord
- Animation de la vie statutaire de l'association
- Implication dans les travaux des réseaux et partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage également à :

- à informer les visiteurs des OT, les membres de l'Association du soutien du Département et de son rôle incitatif dans le développement de l'OT du Futur et plus généralement du soutien du Département au développement des destinations touristiques,
- afficher clairement, lors de toute manifestation publique et sur ses supports de communication la participation du Département, par le logotype du Conseil Départemental du Nord, reproduit conformément à la charte graphique,
- inviter le Président du Conseil Départemental ou son représentant à son Assemblée Générale et aux réunions de son Conseil d'Administration,
- poursuivre et développer les partenariats mis en œuvre avec les partenaires institutionnels,
- participer à l'animation de tout événement organisé et valorisant les destinations touristiques.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier de l'année N :
 - le programme d'actions ,
 - le budget prévisionnel de l'année
- au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année N :
 - un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif (année N-1),
 - un rapport annuel financier (année N-1) approuvé par un commissaire aux comptes comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion, ainsi que les rapports et commentaires du commissaire aux comptes,
 - un plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année N approuvé par l'assemblée générale statutaire.

Si des projets spécifiques étaient mis en œuvre, le projet de budget distinguerait :

- les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets spécifiques,
- les crédits nécessaires au fonctionnement de l'association (administration générale, loyers, charges...).

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage également à tenir informés les services départementaux, au minimum une fois par an, de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et éventuellement à transmettre toute alerte du Commissaire aux comptes.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques,
- de la transmission au Département des copies des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement. Elle s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à rechercher tous financements qui faciliteraient la mise en œuvre de ses projets.

Article 6 : Engagements du Département :

Le Département du Nord s'engage, pendant toute la durée de la présente convention, à verser à l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial une subvention annuelle qui, par référence au projet de budget qui lui est présenté, permet d'assurer une part du fonctionnement ordinaire de l'association.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

Au titre de l'année 2023, le Département du Nord attribuera à l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle estimée à la date de signature des présentes à 174 000 €. Le montant de cette subvention pourra être ajusté jusqu'à 180 000 €, en fonction des charges d'hébergement supportées par l'association suite à son départ des locaux départementaux du 54 rue Jean sans Peur à Lille. Le montant définitif de la subvention 2023 sera décidé par la Commission Permanente statuant au vu des documents visés à l'article 5 et produits par l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial après leur transmission dans les délais impartis. Le paiement de cette subvention s'effectuera en deux acomptes et un solde :

- Un premier acompte d'un montant de 54 000 € avant le 28 février 2023 ;
- Un deuxième acompte d'un montant de 54 000 € avant le 31 mai 2023 ;
- Le solde de la subvention sera versé sur décision de la Commission Permanente statuant sur le montant de la subvention annuelle.

Pour les années suivantes, le paiement de la subvention annuelle s'effectuera en deux acomptes et un solde :

- Un premier acompte de la subvention correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente sera versé avant le 28 février de chaque année ;
- Un deuxième acompte correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente sera versé avant le 31 mai de chaque année ;
- le solde de la subvention sera versé sur décision de la Commission Permanente statuant sur le montant de la subvention annuelle au vu des documents visés à l'article 5 produits par



OFFICES DE TOURISME DU NORD
RELAYS TERRITORIAL
54 rue Jean sans Peur
59000 Lille
Tél. : 03 20 81 88 11
www.offices-tourisme-nord.fr

l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial après leur transmission dans les délais impartis.

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

La subvention sera versée au compte ouvert au nom de l'Association Offices de Tourisme du Nord-Relais Territorial sous le code établissement 30076 code guichet 04108 n° compte 10682000200 clé RIP 03 – Crédit du Nord.

Article 7 : Contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 8 : Reversement de la subvention

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département ;
- le Département ne verse le solde éventuel de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et l'Association des Offices de Tourisme du Nord. Dans l'hypothèse où le développement, en cours d'exercice, de nouvelles actions générant un besoin de financement supplémentaire, serait nécessaire, utile ou opportun, l'Association des Offices de Tourisme du Nord peut, sur la base d'une demande circonstanciée et argumentée, solliciter une subvention complémentaire du Département pour la conduite de ses actions.

Si la demande est acceptée par le Département, un avenant à la présente convention sera alors élaboré.

Article 10 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 11 : Règlement des litiges

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Lille, le

Pour l'Association OTN

**OFFICES DE TOURISME DU NORD
RELAIS TERRITORIAL**
64 rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
Tél. : 03.20.57.68.71
contact@udotsl-nord.fr

Fabien Jansen
Président

28 FEV. 2023

Pour le Département du Nord

Le Directeur
de l'Aménagement Territorial

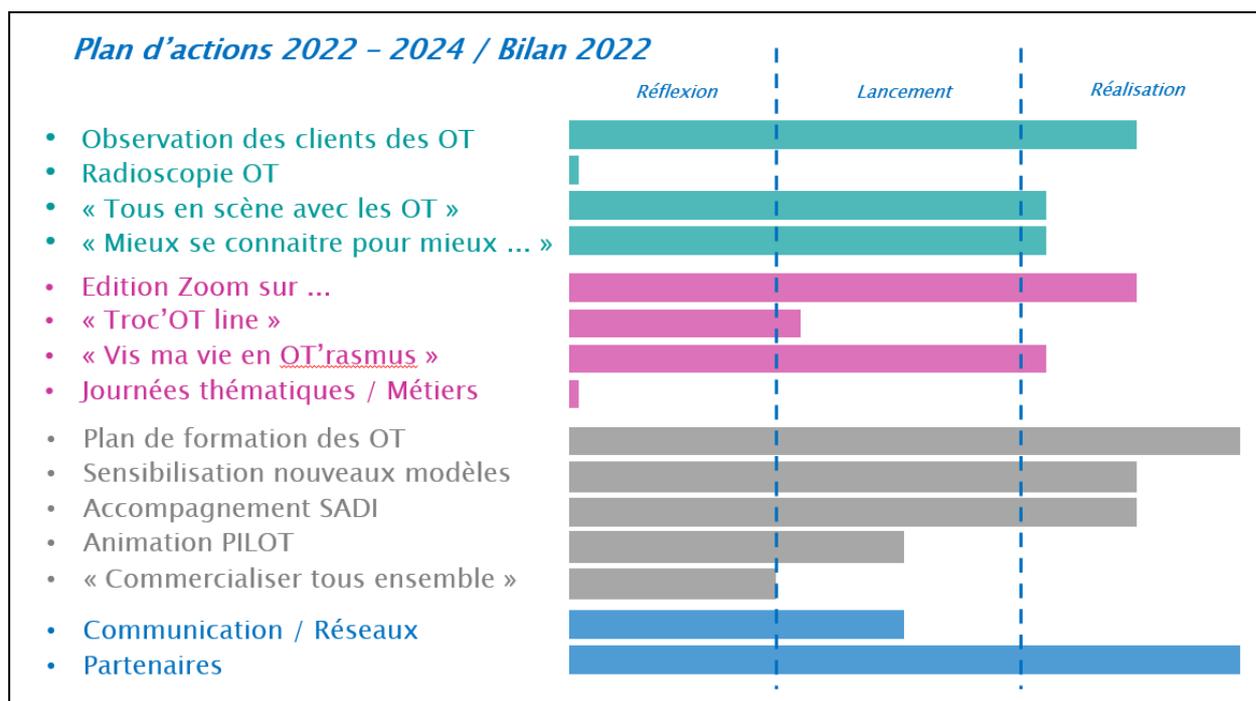
Christophe HERBIN



En 2022, l'action et l'organisation collective se sont traduites par différents temps spécifiques :

- Le lancement : Plusieurs temps de visios ont été proposés au réseau et aux partenaires début 2022 pour présenter le fonctionnement de l'action, les rôles de chacun et le détail de chacune des actions du plan. L'objectif étant d'informer et d'entraîner le plus grand nombre, plus de 200 participants ont pu assister à ces présentations.
- En parallèle, les temps de travail en autonomie de chaque groupe action, pilotés par les Référents se sont mis en place. Au rythme de chaque groupe et entourés de contributeurs du réseau, ces groupes de travail sont la base de l'organisation.
- Le rôle de Coordinateur d'OTN a été installé via la mise en place de temps de Coordination mensuels (12 en 2022) où l'objectif est de réunir l'ensemble des Référents et de leur proposer d'échanger sur les actualités et avancées de chaque action tout en résolvant les problématiques et points de blocage de chacun.
- Le temps d'Assemblée Générale a en outre permis d'aborder l'aspect stratégique de certaines actions.

Chacune des actions, inscrites dans un des 3 axes ou en fonction support, a avancé en 2022 sur un rythme différent, résumé dans le graphique bilan ci-dessous. Les actions et leurs avancées 2022 sont développées en détail dans la suite du document.



Axe 1 – IDENTIFIER

1. Observation des clients des OT - Déploiement et animation de l'outil d'observation des clientèles Team'OT

OTN anime et déploie depuis de nombreuses années un outil d'observation des visiteurs au sein des Bureaux d'Informations Touristiques. Depuis quelques années, bien qu'ayant régulièrement évolué, l'outil était arrivé en fin de cycle et nécessitait une adaptation aux nouvelles réalités des Offices de Tourisme.

L'arrivée du projet de la Tangente et notamment de compétences nouvelles autour de la question de la Data et de l'observation, ont permis de donner un coup d'accélérateur important à ce projet. Une phase d'expérimentation fin 2020 a permis de lancer l'outil à l'ensemble du réseau courant 2021.

En 2022, les évolutions de la Tangente ont nécessité une réflexion vers la reprise de l'outil et de sa gestion directement par OTN. Un travail de co-construction d'une version 2 de Team'OT avec les équipes de la Tangente a été effectué. Des temps de présentation du nouvel outil et de son fonctionnement ont été proposés aux OT du réseau fin 2022.

2. Radioscopie OT et Cartographie des métiers

Action non-développée en 2022. C'est à l'échelle régionale, via les partenaires de la POT', que cette action se mettra en place en 2023.

3. « Tous en scène avec les OT »* - Temps de rencontre et d'échanges inter-équipe

Objectifs / cadrage :

Co-crée un évènement nouveau et inspirant en réunissant tous les collaborateurs des OT dans un espace physique et temporel atypique.

Créer un temps fort annuel, de rencontres, qui fait la part belle aux talents du réseau, à la découverte et à l'échange.

Un temps fort ouvert à l'ensemble du réseau et aux partenaires, organisé dans les territoires des OT et dont le programme mixera valorisation des talents, retours d'expériences, ateliers de travail, conférences thématiques et tout ce que les participants auront envie d'y trouver et d'y amener.

Réalisations / Point d'étape 2022 :

- Mise en place du groupe de travail autour des Référents + contributeurs
- Réflexion autour des contours et objectifs de la 1^{ère} édition (à l'horizon 1^{er} trimestre 2023)
- Travail sur un préprogramme
- Réflexion sur le modèle économique
- Lancement des inscriptions et suivi logistique

4. « Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble »* - Mise en place d'une base de données des compétences et talents au sein du réseau

Objectifs / cadrage :

Créer une base de données à destination des Offices de Tourisme du Nord, dans laquelle chacun pourra puiser selon ses besoins, en termes de compétences, de retours d'expériences, ...

L'idée est d'interroger largement le réseau, au moyen de 2 questionnaires dédiés, afin d'aller à la recherche des retours d'expériences, des compétences et des talents des membres du réseau. Il s'agit de la base de travail de toute l'organisation collective.

Réalisations / Point d'étape 2022 :

- Mise en place du groupe de travail autour des Référents + contributeurs
- Création de 2 questionnaires : l'un tourné vers les STRUCTURES, l'autre vers les SALARIES
- Lancement et suivi des questionnaires
- Création de la base de données des structures / compétences et talents au sein du réseau (en cours)

Axe 2 – PARTAGER

1. Publications « Zoom » - Valorisation des OT et des métiers

OTN édite depuis plusieurs années des reportages sur les structures du réseau, sous la forme de documents digitaux (et version papier) présentant à chaque fois un OT, ses équipes, ses projets et plus largement son territoire.

Des éditions spéciales sont proposées en parallèle pour faire des focus sur des projets ou périodes particulières.

En 2022, une édition spéciale du « Zoom sur... » a été réalisée autour du nouveau plan d'action et de l'organisation collective du réseau. Une publication permettant d'aborder l'histoire de la construction collective, le fonctionnement de l'organisation et surtout la mise en avant des Référents, salariés du réseau qui œuvrent au quotidien à la réalisation de ce plan d'action.

2. « Troc'OT line »* - Plateforme de mutualisation et d'échanges au sein du réseau

Objectifs / cadrage :

Les OT ont souvent besoin et envie d'échanger entre eux des conseils, savoir-faire, services et matériels mais ne savent pas comment procéder.

De là est née l'idée de développer une plateforme / solution facilitant les échanges de compétences, talents, expertises, matériels entre OT.

Les objectifs sont nombreux : Mettre en place une communauté d'entraide entre OT, réfléchir à une philosophie de l'échange simple et équitable, déterminer et ensuite développer la solution technique adéquate.

Réalisations / Point d'étape 2022 :

- Mise en place du groupe de travail autour des Référents + contributeurs
- Benchmark sur des réseaux aux besoins et usages similaires et sur les systèmes et outils utilisés
- Echanges avec des porteurs de solutions techniques sur faisabilité et périmètre du système
- Rédaction d'un cahier des charges précisant l'intention et les réalités du projet
- Contacts avec écoles et entreprises pour 1ères pistes de développement
- Réflexion sur le modèle économique

3. « Vis ma vie »* - Immersion et formation inter-structure

Objectifs / cadrage :

Mettre en place un dispositif d'échanges inter OT afin que les structures et les collaborateurs puissent expérimenter d'autres pratiques ou idées – 2 dimensions :

1. Tester des pratiques/actions pour retours d'expériences et mises en place de projets similaires.
2. Vis ma vie : vivre une journée type, dans un autre OT ou à l'interne, sur son métier ou un autre.

Réalisations / Point d'étape 2022 :

- Mise en place du groupe de travail autour des Référents + contributeurs
- Réflexion sur le modèle de l'action et sa faisabilité
- Phase d'expérimentation avec 2 tests de « Vie ma vie »
- Evaluation de la phase de test
- Production de documents de suivi et de cadrage
- Appel à candidatures pour prochaines immersions inter-structure

4. Journées Réseau / Métiers et Thématiques

Action non-développée en 2022. 2 projets pour 2023, une journée sur les métiers de l'Accueil en révolution et une journée sur la thématique de la RSE.

Axe 3 – ACCOMPAGNER

1. Plan de formation des OT et Ingénierie de formation

Animation du Plan de formation des Offices de Tourisme

Le plan de formation à destination des salariés des Offices de Tourisme est une action centrale et historique pour OTN, qui n'a eu de cesse de se réinventer et de s'adapter d'année en année sur le sujet de la formation professionnelle.

La gestion du Plan de formation passe du recueil des besoins à l'élaboration des modules de formation, au recrutement des formateurs puis au déploiement logistique du plan. Chaque année le processus suit ce schéma global, tout en s'adaptant aux évolutions et au contexte.

En 2021, OTN avait en outre été missionné par le réseau régional pour prendre en main l'animation du plan de formation des OT à l'échelle des Hauts-de-France. Ce processus élargi amenant une nouvelle source de financement pour OTN.

En 2022, 13 thématiques de formation ont été proposées. Cela représentant 66 journées de formation.

227 salariés ont été concernés par les modules de formation, tout métier et poste confondus (+ 30% de participation par rapport à 2021).

Un process cadre a été déployé pour animer au mieux ce plan, un outil de gestion des inscriptions et de la logistique inhérente au déploiement du plan a en outre été utilisé. La coordination des ressources humaines de la POT' (relais régional) relatives à la formation a également fait partie de l'animation portée par OTN en 2022.

Ingénierie de formation

OTN tient un rôle de développeur et de facilitateur autour de la formation professionnelle, entre les structures OT et les organismes nationaux qui portent le sujet : ADN Tourisme et l'AFDAS, l'OPCO de la Branche Tourisme.

En 2022, OTN a travaillé avec ADN Tourisme à la construction d'un parcours Certifiant de la branche Tourisme à destination des Responsables Accueil (parcours long de 150 h de formation lancé en 2023).

OTN a également participé aux travaux de l'OPCO de la branche tourisme (AFDAS) autour d'une étude prospective sur les métiers du tourisme. OTN amène son expertise terrain, relative aux Offices de Tourisme et à l'évolution de leurs métiers, à cette occasion.

2. Accompagnements projets OT / Nouveaux modèles

Sensibilisation des élus / collectivités aux nouveaux modèles OT

Via le travail de veille et l'expertise développée autour du sujet des OT, OTN est régulièrement sollicité par les OT du réseau pour informer ou sensibiliser les collectivités de tutelles autour des transformations des structures et des grandes tendances du réseau national.

OTN intervient auprès des comités techniques ou d'élus de ces collectivités, à la demande.

En 2022, OTN est intervenu dans le cadre de plusieurs territoires :

- OT Pévèle Carembault, autour de l'évolution des stratégies d'accueil. Avec notamment un focus sur les dispositifs d'accueil mobile dans le cadre d'une stratégie 100% hors-les-murs.
- Destination Avesnois (4 OT + PNR), autour de la future fusion des OT. Echanges dans le cadre de l'AMO d'accompagnement portant sur le futur organigramme et les futurs métiers de la structure.
- Mission Tourisme de la MEL (9 OT + Hello Lille + service Tourisme de la MEL), autour du futur positionnement marketing de la destination.

Accompagnement à la politique départementale de « l'OT du futur »

La politique de l'OT du futur est portée par le Département du Nord depuis plusieurs années. OTN apporte dans ce cadre une expertise, en partenariat avec les services du Département et les partenaires départementaux. Cela se traduit notamment par des échanges de cadrage en amont du dépôt des dossiers de candidatures ainsi que par l'animation d'ateliers de travail auprès des OT afin d'enrichir les projets.

La période COVID a amené un relatif court arrêt de la dynamique, les projets structurants et les investissements à l'échelle des OT ayant été en grande partie mis en stand-by.

En 2022 néanmoins une présentation de la politique a pu être proposée à différents OT, en partenariat avec le Département, en prévision de projets qui pourraient émerger dans les mois à venir.

3. Accompagnements des OT aux Stratégies d'Accueil (SADI)

Accompagnements SADI

La dynamique autour des accompagnements aux Stratégies d'Accueil (SADI) s'est lancée courant 2019 dans le réseau des OT du Nord. Ces accompagnements autour de la stratégie d'Accueil des OT, mêlant ateliers animés auprès des équipes et suivi des projets, à l'échelle individuelle des Offices de Tourisme, est au cœur de l'action d'OTN.

Pour chaque OT ou territoire, une proposition d'accompagnement spécifique est proposée. Celle-ci reprend des méthodes et outils communs tout en s'adaptant aux problématiques et objectifs particuliers de chaque structure. Ces accompagnements sont déployés directement par OTN via sa ressource RH propre.

Entre 2019 et 2021, 7 cycles d'accompagnements ont été mise en œuvre, impliquant 19 OT.

Sur l'année 2022, 3 SADI initiés en 2021 ont été conclus :

- L'OT du Cambrésis : pour un accompagnement global à leur nouvelle stratégie d'accueil
- L'OT du Cœur d'Ostrevent : pour un accompagnement dédié à la question de l'accueil hors-murs et à la place des prestataires dans leur stratégie
- La Destination Avesnois (4 OT + le PNR Avesnois) : pour un travail de mutualisation des outils et services d'accueil, autour de l'ensemble des équipes, à l'échelle de la destination.

En parallèle, 1 nouveau SADI a été lancé :

- L'OT de Pévèle Carembault : pour un focus sur l'accueil mobile porté par l'équipe de l'Office

Un accompagnement fil rouge continue d'être déployé pour coordonner les actions issues du SADI des OT de la MEL.

L'ensemble de ces accompagnements représentent en 2022, 16 journées d'animation d'ateliers collectifs et 32 visios de préparation et de suivi des ateliers.

Participation à la dynamique nationale « SADI Inspi' »

Le contexte particulier de l'année 2020 a été propice à une nouvelle dynamique nationale autour des SADI. Plusieurs relais territoriaux du réseau national animent également ces accompagnements ailleurs en France, avec des méthodes et outils particuliers, mais dans une même approche globale.

En 2021 la dynamique s'est pérennisée autour d'un groupe de travail national piloté par OTN. Echanges d'expériences, animation de temps commun à destination de nos réseaux respectifs, construction d'une boîte à outils communes, ...

En 2022 l'animation de la dynamique SADI inspi' a continué à se déployer. Des temps d'échanges mensuels ont permis de finaliser une boîte à outil commune à l'échelle du groupe national. OTN a également participé dans ce cadre à la co-animation de la journée Rév'Accueil portée par la MONA (Relais des OT de Nouvelle Aquitaine) à destination de leur réseau. Cette opération partenariale a été mise en place dans l'idée d'une participation réciproque de l'équipe de la MONA à une journée thématique qui sera proposée au réseau des OT du Nord en 2023.

4. Accompagnement de l'outil national PILOT

L'outil national de pilotage et de gestion des Offices de Tourisme, PILOT, porté par ADN Tourisme depuis quelques années, est devenu opérationnel fin 2020, OTN, à l'instar de ses collègues relais territoriaux ailleurs en France, a pu jouer un rôle important dans le déploiement de l'outil en proposant en 2020 et 2021 un cycle de formation et d'ateliers de saisie de données.

En 2022, un accompagnement fil rouge a été proposé aux OT du réseau : Echanges individuels et visios collectives pour assurer la continuité du dispositif.

En parallèle, OTN a continué d'accompagner la dynamique régionale autour de l'outil, via la co-animation d'ateliers d'exploitation de l'outil.

OTN participe également au COPIL national, animé par ADN Tourisme, qui vise à développer la dynamique et à réfléchir aux évolutions à apporter à la plateforme PILOT.

5. « Mieux commercialiser ensemble »* - Réflexion sur la commercialisation partagée dans le réseau

Objectifs / cadrage :

Pour les OT du Nord, commercialiser tous ensemble permettrait de transcender les territoires au sein de notre département et favoriser l'échange de clientèles. Cela serait en outre un bon biais de communication à travers la mise en avant de ces produits communs.

Quelques 1ères idées : Créer des « packages du Nord », des circuits sur des thématiques à travailler ensemble, explorer les expériences de chacun dans ce domaine pour affiner le fond et la forme de l'action, étudier la faisabilité juridique du projet.

Réalisations / Point d'étape 2022 :

- Mise en place du groupe de travail autour des Référents + contributeurs
- Réflexion sur les possibilités d'action et les besoins des OT
- Analyse juridique des problématiques posées
- Création des 1ers parcours thématiques fil rouge à l'échelle de l'ensemble du réseau

FONCTIONS SUPPORTS – COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Animation des Réseaux Sociaux et espaces ressources

En 2020 et 2021 OTN a lancé et animé différents groupes internes sur les réseaux sociaux permettant la mise en contact facilitée, les échanges et retours d'expériences directs entre OT. Cette animation se fait en fil rouge tout au long de l'année.

En 2022, 2 groupes internes ont été animés sur les réseaux sociaux :

- Le Forum des Managers, réunissant l'ensemble des directeurs et directrices des structures du réseau
- Le Réseau des OT du Nord, réunissant l'ensemble des salariés des Offices de Tourisme

Animation de la vie statutaire

OTN anime la vie statutaire de l'association par la tenue des temps réglementaires nécessaires. Le réseau est organisé autour d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration composés des mêmes membres ainsi que d'un Bureau élu au sein de la 1^{ère} instance et renouvelé tous les 3 ans.

L'année 2022 a ainsi vu la mise en place de 3 temps de Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale annuelle. Celle-ci a permis en outre d'aborder de manière stratégique le nouveau plan d'action et son déploiement.

En parallèle, le Bureau a connu une profonde mutation en 2022. Un accompagnement autour des systèmes de gouvernance partagée a permis de transformer les méthodes de travail du Bureau, afin de les mettre encore plus en adéquation avec l'approche collective de l'action.

Partenariats

En parallèle de son action, OTN joue un rôle d'interface entre le réseau des OT et les partenaires, facilitant ainsi le lien et les échanges et projets entre ces différents acteurs. La contribution d'OTN à ces différents travaux apporte à nos propres actions un réel enrichissement dans un objectif gagnant-gagnant.

Les partenariats se développent à différentes échelles :

A l'échelle départementale : La Tangente

Un certain nombre d'actions présentées et développées précédemment dans ce bilan ont été l'objet de partenariats avec la Tangente.

En complément des actions précédentes, sur l'année 2022 deux actions sont venues compléter le partenariat :

- Le projet européen Tourism Lab, auquel la Tangente était intégrée : OTN a pu participer à différents temps d'échanges et d'accompagnement issus de ce programme. Notamment auprès de l'OT de Valenciennes autour de son projet de nouveau bâtiment d'accueil.
- Un temps d'échanges entre les OT du réseau et des start-ups de l'écosystème touristique où la Tangente a permis la mise en relation et l'apport d'expertise des uns envers les autres.

Quelques échanges avec des start-up accompagnées dans un 1^{er} temps par la Tangente sont venus compléter ce partenariat. Dans ce cadre c'est l'expertise terrain et la connaissance précise du réseau des OT et de ses problématiques qui étaient attendus de la part d'OTN.

A l'échelle régionale : La Plateforme des Organismes de Tourisme – POT'

Issue des 2 ex-FROTSI Nord-Pas de Calais et Picardie, la POT' est la conclusion de plusieurs années de réflexion et d'étapes franchies pour arriver au collectif régional et à son organisation aujourd'hui.

Doté d'un modèle organisationnel innovant et au service de l'ensemble des organismes de tourisme de la région, la POT' a connu un réel développement en 2020 et 2021. Son fonctionnement se traduit par la mutualisation d'un certain nombre d'actions à l'échelle régionale et par la répartition de rôles précis, visant l'efficacité de l'action de chacun et à un fonctionnement gagnant – gagnant.

En 2022, OTN a continué à jouer un rôle important dans ce collectif régional, sur différents aspects :

- Pilotage du domaine d'activité de la formation professionnelle, sur lequel nous sommes référent (animation du plan de formation régional)
- Animation des temps mensuels de coordination des actions régionales : OTN anime et facilite ces temps qui ont lieu en visio et réunissent l'ensemble des participants à la dynamique régionale
- Contribution à différents projets et sujets de la POT' : dynamique RSE, sessions de co-développement

A l'échelle nationale : ADN Tourisme

ADN tourisme est la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme (OT, ADT, CRT). Celle-ci fait suite à Offices de Tourisme de France, qui en est à l'origine.

OTN s'implique depuis toujours à cette échelle dans différentes commissions nationales, apportant en cela une expertise et un regard local tout en profitant de l'effet réseau et des retours d'expériences à l'échelle de l'ensemble de ces structures ailleurs en France.

Plus particulièrement, en 2022 OTN a participé aux travaux de 3 commissions :

- Commission Prospective, dont l'objectif est de réfléchir au tourisme et aux modèles de nos structures et organisations à moyen et long terme.
- Commission Relais Territoriaux, dont l'objectif est d'animer et d'accompagner le réseau national des Relais Territoriaux, départementaux et régionaux, partout en France.

- Commission Formation, dont l'objectif est de réfléchir au niveau national sur la formation et d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en commun sur les outils et projets mais également de se positionner collectivement sur les sujets inhérents aux OPCO.

Ces différents travaux ont amené à des temps forts en 2022, où OTN a participé à l'organisation et à l'animation au côté d'ADN Tourisme :

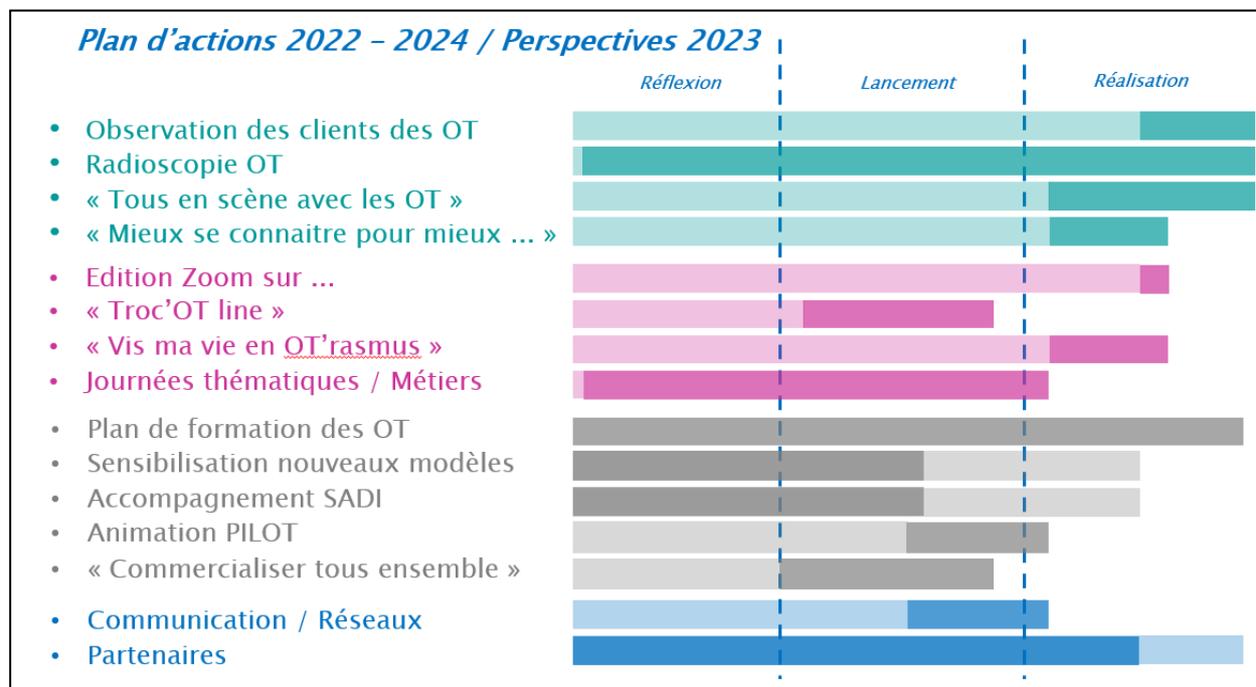
- Les Rencontres Nationales d'ADN Tourisme, organisée à Dunkerque. 300 participants de toute la France ont pu se réunir pour parler prospective et évolutions de nos structures à l'horizon 2030. Dans ce cadre OTN a pu animer des ateliers de travail autour de la thématique tout en participant à l'organisation globale, autour de l'OT de Dunkerque.
- Les Journées des Relais Territoriaux, organisées à Paris, qui ont réuni l'ensemble des relais territoriaux du réseau national. Là encore le rôle d'OTN a été de participer à la fois à l'organisation de ces 2 jours d'échanges et de prendre en charge certaines séquences du programme en termes d'animation.

PERSPECTIVES 2023

En 2023, dans le cadre du plan d'action et de l'organisation collective, les actions se développeront en fonction de leurs propres objectifs d'avancée. La continuité et le développement pour certaine, la finalisation, réalisation pour d'autres, ou encore le renouvellement et la ré-interrogation.

Le schéma ci-dessous, mis en corrélation avec les réalisations 2022, permet d'entrevoir ces perspectives :

En couleur pâle, le bilan 2022, en couleur forte, l'objectif d'avancement 2023.





KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquart
59700 Marcq en Baroeul

Offices de Tourisme du Nord Relais Territorial

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022
Offices de Tourisme du Nord Relais Territorial
87 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG contrôlée de cabinets indépendants
adhésants de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
CS 60025
92036 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	7 877	7 877			1 781	1,34
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	7 877	7 877			1 781	1,34
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	11 567		11 567	8,31	9 573	7,25
Valeurs mobilières de placement						
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	127 621		127 621	81,69	121 139	81,43
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	139 188		139 188	100,00	130 712	86,86
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	147 065	7 877	139 188	100,00	132 493	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	8 870	8,57	8 870	8,80
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	75 602	84,32	74 617	88,22
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	8 333	5,99	986	0,74
Situation nette (sous total)	92 805	66,09	84 473	63,70
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			1 216	0,02
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	92 805	66,09	85 688	64,07
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 305	8,12	11 180	8,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 101	20,19	28 675	21,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 877	5,01	8 951	5,25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	46 383	33,32	46 805	35,33
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	139 188	100,00	132 493	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	19 889		19 224		665	3,49		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	15 460		26 492		-11 032	-41,69		
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	161 769		160 000		1 769	1,11		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	2 168		300		1 868	822,67		
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	32		27		5	18,52		
Total des produits d'exploitation (I)	199 318		206 043		-6 725	-3,25		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	50 436		67 255		-16 819	-25,00		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	416		925		-509	-66,02		
Salaires et traitements	97 412		92 643		4 769	5,16		
Charges sociales	42 141		43 407		-1 266	-2,91		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 781		1 888		-107	-5,96		
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	311		280		31	11,07		
Total des charges d'exploitation (II)	192 497		206 397		-13 900			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 821		-354		7 175	6,5		
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	296		71		225	319,88		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	296		71		225	319,88		
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	296		71		225	319,88		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	7 117	-283	7 400	100
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 216	1 269	-53	-4,17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 216	1 269	-53	-4,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 216	1 269	-53	-4,17
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	200 830	207 382	-6 552	-3,16
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	192 497	206 397	-13 900	-6,72
EXCEDENT OU DEFICIT	8 333	986	7 347	743,53
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	137 737	44 763		
Bénévolat				
TOTAL	137 737	44 763		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	137 737	44 763		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	137 737	44 763		

**OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
BILAN ACTIF**

page 5

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 02/03/2023

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	7 877	7 877			1 781	1,34
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	7 877	7 877			1 781	1,34
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	11 567		11 567	9,21	9 573	7,29
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	127 621		127 621	31,89	121 139	61,43
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	139 188		139 188	100,00	130 712	98,08
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	147 065	7 877	139 188	100,00	132 493	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	8 870	0,37	8 870	0,09
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	75 602	94,30	74 617	95,32
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	8 333	5,99	986	0,24
Situation nette (sous total)	92 805	99,66	84 473	93,28
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			1 216	0,92
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	92 805	99,66	85 688	94,87
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 305	9,12	11 180	9,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 101	29,19	28 675	21,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 977	5,01	6 951	5,25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	46 383	39,32	46 805	36,35
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	139 188	100,00	132 493	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Collations	19 889		19 224		665	3,48		
758000 COTISATIONS DES OTSI	19 889		19 224		665	3,48		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	15 460		26 492		-11 032	-41,63		
708188 AUTRES PRODUITS	4 500		23 572		-19 072	-80,88		
708189 PARTICIPATION DES OTSI (FORMAT)	10 960		2 920		8 040	276,24		
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	161 769		160 000		1 769	1,11		
740000 SUBVENTIONS DEPARTEMENT	160 000		160 000			0,00		
741100 PARTICIPATIONS DIVERSES	1 769				1 769	100		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	2 168		300		1 868	622,67		
791200 TRANSFERT DE CHARGES	2 168		300		1 868	622,67		
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	32		27		5	18,52		
758000 PRODUITS DE GESTION	32		27		5	18,52		
Total des produits d'exploitation (1)	199 318		206 043		-6 725	-3,25		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	50 436		67 255		-16 819	-25,00		
808400 FOURN ADM ET MAT DE BUREAU	1 430		1 705		-275	-18,12		
813240 LOC SALLE	1 560		677		883	156,45		
814001 CH LOC RUE JEAN SANS PEUR	4 385		5 378		-993	-18,45		
818000 PRIMES D'ASSURANCES	1 152		1 133		19	1,68		
818500 SEMINAIRES CONGRES FORM	2 668		1 613		1 055	65,41		
822100 FRAIS TICKETS RESTAURANTS	233		222		11	4,85		
822620 HONORAIRES COMPTABILITE	5 649		5 056		593	11,73		
822626 HONORAIRES PAIE	1 810		1 905		-95	-4,88		
822630 HONORAIRES CAC	3 941		4 838		-897	-18,33		
822700 FRAIS D'ACTES	50		50			0,00		
823400 CADEAUX	200		462		-262	-90,78		
825100 FRAIS DEPLACEMENTS	2 061		1 674		387	59,98		
825500 FRAIS DE DEMENAGEMENT	4 970				4 970	100		
825700 RECEPTIONS	2 612		2 064		548	26,59		
826100 FRAIS PTT	107		115		-8	-6,85		
826200 TELEPHONE ET FAX	63		58		5	10,16		
827000 SERV BANCAIRES & ASS	99		95		4	4,21		
828100 COTISATIONS FEDERATIONS	5 460		19 828		-14 368	-72,45		
828301 PLAN D'ACTION	11 368		20 384		-9 016	-44,23		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	416		925		-509	-85,02		
833300 FORM PROFESS CONTINUE	416		925		-509	-85,02		
Salaires et traitements	97 412		92 643		4 769	5,13		
841000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	96 787		92 421		4 366	4,72		
841200 CONGES PAYES	-1 543		94		-1 637	85		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
641400 IND ET AVANTAGES DIVERS	2 169	128	2 040	95
Charges sociales	42 141	43 407	-1 266	-2,91
645100 COTISATIONS URSSAF	26 981	26 664	317	1,19
645200 COTIS. AUX MUTUELLES	2 945	2 818	127	4,51
645210 COTIS. PREVOYANCE	3 051	3 428	-377	-12,43
645300 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	8 024	7 894	130	1,65
645630 CH. SOC. S/CONGES PAY.	-882	773	-1 655	-214,09
647500 MÉDECINE DU TRAVAIL	296	311	-15	-4,81
648200 TICKETS RESTAURANTS	1 225	1 519	-294	-19,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 791	1 886	-95	-5,58
681120 DOTATION AUX AMORTIS CORP.	1 791	1 886	-95	-5,58
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	311	280	31	11,07
658000 CHARGES DE GESTION	311	280	31	11,07
Total des charges d'exploitation (II)	192 497	206 397	-13 900	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 821	-354	7 175	105
PRODUITS FINANCIERS:				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	296	71	225	316,90
788100 INTERETS SUR LIVRET	296	71	225	316,90
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	296	71	225	316,90
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	296	71	225	316,90
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	7 117	-283	7 400	103
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 216	1 269	-53	-4,17
777000 QU.PART SUBV.VIRE RE	1 216	1 269	-53	-4,17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 216	1 269	-53	-4,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 216	1 269	-53	-4,17

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	200 830	207 382	-6 552	-3,15
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	192 497	206 397	-13 900	-6,72
EXCEDENT OU DEFICIT	8 333	986	7 347	745,13
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	137 737	44 763		
Bénévolat				
TOTAL	137 737	44 763		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	137 737	44 763		
Prestations				
Personnel bénévoles				
TOTAL	137 737	44 763		

CHARGES	
1	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIPMNT
2	LOCATIONS IMMOBILIERES
3	LOCATION SALLES REUNIONS
4	CHARGES LOCATIVES (Hello Lille à partir de 2023)
5	CHARGES FONCTIONNEMENT (OT Lille à partir de 2023)
6	DEMEMAGEMENT ET FRAIS LIES
7	ENTRETIEN ET REPARATIONS
8	PRIMES D'ASSURANCE
9	DOCUMENTATION
10	COLLOQUES SEMINAIRES ET CONGRÈS
11	HONORAIRES COMPTABLES ET FRAIS DE GESTION
12	ACTES JURIDIQUES
13	CADEAUX ET DONNS
14	VOYAGES ET DEPLACEMENTS
15	RECEPTIONS
16	FRAIS POSTAUX
17	TÉLÉPHONIE
18	SERVICES BANCAIRES
19	COTISATIONS FEDERATIONS
20	ACTIONS DE FORMATION
21	PLAN ACTIONS - Prestations extérieures
22	TAXE SUR LES SALAIRES
23	REMUNERATIONS DU PERSONNEL
24	CHARGES DE PERSONNEL
25	TICKETS REPAS
26	DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS
TOTAL DES DEPENSES	

BP 2022 (au 01/01/22)
1 000,00 €
10 800,00 €
1 000,00 €
1 000,00 €
5 000,00 €
- €
300,00 €
1 100,00 €
50,00 €
2 750,00 €
11 500,00 €
50,00 €
300,00 €
2 750,00 €
2 000,00 €
65,00 €
- €
105,00 €
22 900,00 €
40 000,00 €
20 000,00 €
- €
93 000,00 €
43 500,00 €
1 600,00 €
1 800,00 €
262 570,00 €

Clôture 2022 (au 31/12/2022)
1 430,46 €
10 800,00 €
1 560,00 €
856,64 €
3 528,13 €
4 970,46 €
0,00 €
1 152,36 €
0,00 €
2 667,61 €
11 399,40 €
50,00 €
200,00 €
2 661,14 €
2 612,14 €
106,50 €
83,16 €
98,84 €
5 460,16 €
127 000,00 €
11 365,93 €
0,00 €
96 787,21 €
42 267,55 €
1 458,29 €
1 781,22 €
330 297,20 €

Prévisionnel 2023 (au 01/06/2023)
2 000,00 €
8 000,00 €
1 500,00 €
3 000,00 €
1 200,00 €
0,00 €
2 000,00 €
1 185,00 €
50,00 €
3 000,00 €
11 500,00 €
0,00 €
300,00 €
3 000,00 €
3 000,00 €
65,00 €
600,00 €
100,00 €
9 500,00 €
130 000,00 €
30 000,00 €
0,00 €
99 000,00 €
46 000,00 €
1 600,00 €
0,00 €
356 600,00 €

Excédent ou déficit d'exercice

- €

8 332,73 €

- €

PRODUITS	
27	PARTICIPATION DES OT (Formation)
28	PARTICIPATION DES OT (Accompagnements)
29	PARTICIPATION DES OT (Autre)
30	SUBVENTION D'EXPLOITATION - CD 59
31	PARTICIPATION AFDAS
32	SUBV Investissement - Département du Nord
33	PARTICIPATIONS DIVERSES
34	COTISATION DES OT
35	PRODUITS BANCAIRES
36	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS
37	Valorisation loyer Rue Jean sans Peur
TOTAL DES RECETTES	

PREVISIONNEL 2022
4 200,00 €
6 500,00 €
- €
160 000,00 €
40 000,00 €
1 170,00 €
18 500,00 €
21 100,00 €
- €
300,00 €
10 800,00 €
262 570,00 €

10 960,00 €
4 500,00 €
- €
160 000,00 €
127 000,00 €
1 215,73 €
1 769,31 €
19 888,55 €
296,10 €
2 200,24 €
10 800,00 €
338 629,93 €

11 000,00 €
4 000,00 €
11 000,00 €
174 000,00 €
130 000,00 €
- €
1 500,00 €
24 800,00 €
- €
300,00 €
- €
356 600,00 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET
L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord en date du 27 juin 2022 ;

Vu les statuts de l'Association APF France Handicap ;

Vu le budget départemental de l'année 2022 ;

Entre, d'une part :

Le Département du Nord, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant en application de la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental du Nord,

Et d'autre part :

L'Association APF France Handicap représentée par son Directeur Régional Monsieur Hervé LHERBIER, ESAT APF Ateliers du Haut Vinage, 3 rue Félix Berthelot - BP 02, 59451 LYS-LEZ-LANNOY - Pôle ESAT Nord-Pas de Calais Picardie,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association dénommée APF France Handicap a été créée par des personnes atteintes de déficiences motrices avec ou sans troubles associés. Elle a pour buts :

- la représentation, la défense et le soutien à titre collectif et individuel des personnes en situation de handicap, et la lutte contre les discriminations ;

- l'action de groupe contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap devant toute juridiction ;
- la pleine et effective participation à la société des personnes en situation de handicap sur la base de l'égalité avec les autres ;
- l'amélioration de la réponse aux besoins, de la situation sociale et matérielle, de l'état de santé, à tous les âges de la vie, des personnes en situation de handicap ainsi que de leur famille et de leurs proches aidants ;
- la participation de tous aux actions visant à atteindre ces buts.

Ses moyens d'actions sont la mise en œuvre directe ou indirecte de toute opération jugée utile, toute activité économique ou non, permettant d'atteindre ses buts et, particulièrement :

- Regroupement des adhérents aux niveaux national et local par un réseau ~~structuré~~ (organisation d'échanges, de rencontres, notamment en groupes spécifiques...);
- Développement de partenariats avec d'autres associations ou collectifs ;
- Mobilisation citoyenne ;
- Aide directe à la personne ou à la famille ;
- Études des besoins et recherche de réponses appropriées collectives ou individuelles ;
- Incitation à l'innovation et à la création ou à la gestion d'établissements, de services, pour répondre à des besoins recensés ou pour en démontrer la nécessité ou l'utilité ;
- Sensibilisation, aux plans international, européen, national et local, du public et des responsables politiques ou administratifs à la situation et aux besoins des personnes en situation de handicap et aux améliorations qu'elles et leur famille ainsi que leurs proches revendiquent ;
- Actions de revendication pour que des améliorations soient mises en œuvre ;
- Représentation et assistance éventuelles, devant tout type de juridiction et instance non juridictionnelles - y compris dans le cadre des actions de groupe, ces personnes en situation de handicap ou de leur famille ainsi que défense de leurs intérêts individuels et collectifs dans le champ spécifique du handicap ;
- Vente de produits et de prestations de services (notamment activité de conseil, de loisirs et de tourisme, de formation, édition, assistance technique, expertise, objets divers, publicité...) destinée à s'inscrire dans les buts de l'association, tout en préservant son caractère désintéressé ;
- Vente de produits et de services accessoires y compris provenant de manifestations exceptionnelles destinée à soutenir l'activité de l'association ;
- Prestations de service en établissement ou à domicile (accueil, soins, formation, rééducation, accompagnement social, professionnel...).

Dans chaque département, le conseil APF de département met en œuvre les orientations politiques nationales de l'association et définit dans ce cadre ses orientations départementales.

Depuis 1995, le Département soutient l'action de la structure « APF (Association des Paralysés de France) France Handicap » pour ses activités qui contribuent au développement d'une offre accessible et durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement territorial. L'association vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs.... Son action concerne également les établissements touristiques et de loisir qui souhaitent obtenir la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Depuis 2014, les services accessibilité du Nord - Pas de Calais ont été rattachés au Pôle ESAT de l'Association pour former un seul et unique service « Atouts Access » Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie - ESAT APF (Ateliers du Haut Vinage, Lys-Lez-Lannoy). Cette fusion a pour objectif de proposer une démarche cohérente associant le conseil, le diagnostic, la proposition de solutions adaptées ainsi que la sensibilisation et la formation. Le service continue à poursuivre ses missions telles que le label « Tourisme et Handicap », ses différents partenariats avec les communautés de communes, les collectivités territoriales et les divers organismes (CCI), le suivi des collèges, etc.

Le Département du Nord soutient l'Association APF France Handicap pour ses activités qui contribuent au développement de l'offre touristique durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2024 et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2022, 2023 et 2024 ; elle est effective et opposable aux parties au plus tôt, le jour de la certification par le Président du Conseil Départemental du caractère exécutoire de la délibération du Conseil Départemental autorisant sa signature.

Le Département s'engage à rediscuter des termes de la présente convention à l'échéance des trois ans.

Article 3 : Evaluation de la convention

Une évaluation conjointe sera effectuée à échéance de la présente convention avant tout renouvellement. Un document écrit sera élaboré par l'Association. Il détaillera le bilan des actions menées pendant la durée de la convention (cf. article 4).

Article 4 : Engagements de l'Association des Paralysés de France

L'Association des Paralysés de France s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts.

Pendant la durée de la convention, l'Association des Paralysés de France s'engage à :

Pendant la durée de la convention et dans le cadre du partenariat avec le Département et Nord Tourisme, l'Association s'engage à :

Accompagner le département :

- dans la mise en œuvre opérationnelle de sa feuille de route tourisme , notamment en lien avec le développement de l'itinérance et des équipements culturels ; dans la mise en œuvre de ses dispositifs actuels et futurs notamment les demandes de subvention de l'Office de

Tourisme du Futur, et micro-réseaux touristiques, les appels à projets Projets Territoriaux Structurants, Villages et Bourgs, Cafés-rando,... et le suivi de chantiers jusqu'à la fin des travaux par un accompagnement technique en vue d'optimiser les aménagements d'accessibilité ;

- dans la prise en compte de l'accessibilité pour les sites, espaces, itinéraires et équipements culturels départementaux ouverts au public visant une meilleure qualité d'usage pour tous ;
- dans la réalisation d'une méthodologie pour le diagnostic de l'accessibilité d'un micro-territoire en s'inspirant de la méthodologie de « Destination pour tous » ;
- dans les projets « Habitat rural adapté et de qualité » destinés à remettre en service des locaux ou logements vacants pour redynamiser les centres bourgs. Ces projets concernent le parc privé. Ils peuvent intégrer un volet autonomie voire lié à l'habitat inclusif ;
- dans l'accompagnement des services du Département en charge de la production, de l'entretien, du patrimoine lors des travaux et aménagements de structures propres ou faisant l'objet d'une aide financière pour la prise en compte de l'accessibilité, de la qualité et du confort d'usage sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, par une assistance à la maîtrise d'usage pour l'élaboration de projets du cadre bâti, du territoire ou la mise en œuvre de service ;
- dans l'aide à la création d'outils de communication et d'information pour la promotion du Tourisme inclusif d'une part et pour les usagers, d'autre part en lien avec la solution numérique « Picto Access ».

Accompagner tout porteur de projet :

- Conseiller, sensibiliser les porteurs de projets d'équipements de tourisme et de loisirs présents sur le département et accompagner à la mise en accessibilité des infrastructures ainsi que sur la notion de qualité d'usage.
- Accompagner les porteurs dans la démarche d'obtention de la marque Tourisme et Handicap.
- Promouvoir le tourisme accessible en participant à tout événement ou manifestation pour présenter et valoriser la marque Tourisme et Handicap et l'engagement du département (ex. Tourisisme...).
- Travailler en interface avec les autres acteurs touristiques, en travaillant en interface avec les autres acteurs touristiques, tels que les organismes labellisateurs (Gîtes de France, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme...), les offices de tourisme et leur réseau, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les Parcs Naturels Régionaux, les représentants des Syndicats professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air...
- Réaliser des audits / diagnostics de structures et de territoire afin de mesurer l'accessibilité et la -qualité d'usage, d'accompagner les porteurs ou le Département à l'amélioration et à la prise en compte de l'inclusion, de valoriser les bonnes pratiques, de mesurer les impacts grâce à des indicateurs (fréquentation, utilisation de services adaptés, retour usager...);
- Afficher clairement, lors de toute manifestation publique, la participation du Département par le logotype du Conseil Départemental du Nord, reproduit conformément à la charte graphique.

L'Association APF France Handicap s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier de l'année N :
 - le programme d'actions,
 - le budget prévisionnel de l'année N.
- au plus tard avant la fin du 1^{er} semestre de l'année N :
 - un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif (année N-1),
 - un rapport annuel financier (N-1) comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion,

- un plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année N approuvé par l'assemblée générale statutaire.

Si ces projets spécifiques étaient mis en œuvre, le projet de budget distinguerait :

- les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets spécifiques,
- les crédits nécessaires au fonctionnement de l'association (administration générale, loyers, charges...).

L'Association APF France Handicap s'engage également à tenir informés les services départementaux, au minimum une fois par an, de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et éventuellement à transmettre toute alerte du Commissaire aux comptes.

L'Association APF France Handicap s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques,
- de la transmission au Département des copies des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.

L'association APF France Handicap s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement. Elle s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

L'Association APF France Handicap s'engage à rechercher, tous financements, qui faciliteraient la mise en œuvre de ses projets.

Article 5 : Engagements du Département

Le Département du Nord s'engage à informer APF France Handicap dans les meilleurs délais de tout projet touristique et de loisirs susceptible d'être soutenu au titre de la politique touristique.

Le Département du Nord s'engage à poursuivre et à développer une politique volontariste de développement de l'accessibilité pour tous en s'appuyant notamment sur la marque nationale Tourisme et Handicap, des différents équipements soutenus au titre de la politique touristique ainsi que les sites, espaces, itinéraires et équipements départementaux ouverts au public.

Le Département du Nord accorde à l'Association APF France Handicap une subvention qui, par référence au projet de budget qui lui sera présenté, permettra d'assurer une part du fonctionnement ordinaire de l'association.

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Association APF France Handicap pour la réalisation de ses activités **une subvention annuelle de 35 000 €** soit une subvention globale sur 3 ans de 105 000 €, sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

Il demeure néanmoins entendu entre les parties qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant ni même sur la pérennité d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement

en fonction de la situation budgétaire de l'Institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

Au titre de l'année 2022, le Département du Nord verse à l'Association APF France Handicap pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle de 35 000 €.

Il sera procédé au mandatement de la subvention dès la signature de la présente convention.

Pour les années suivantes la subvention sera versée sur décision de la Commission Permanente statuant au vu des documents produits par l'Association APF France Handicap et après transmission de l'ensemble des documents visés à l'article 4 dans les délais impartis.

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

La subvention sera versée au compte ouvert au nom de l'Association APF France Handicap - ESAT APF Ateliers du Haut Vinage sous le code banque 42559 code guichet 00061 numéro de compte 21021488601 cli Rib 58 - Crédit Coopératif.

Article 6 : Contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'Association APF France Handicap, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 7 : Reversement de la subvention

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et l'Association APF France Handicap. Dans l'hypothèse où le développement de nouvelles actions, en cours d'exercice, générant un besoin de financement supplémentaire, serait nécessaire, utile ou opportun, l'Association APF France Handicap peut, sur la base d'une demande circonstanciée et argumentée, solliciter une subvention complémentaire du Département pour la conduite de ses actions.

Si la demande est acceptée par le Département, un avenant à la convention annuelle d'exécution des présentes sera alors élaboré.

Article 9 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 10 : Règlement des Litiges

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le _____ **26 SEP. 2022**

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Association APF France Handicap

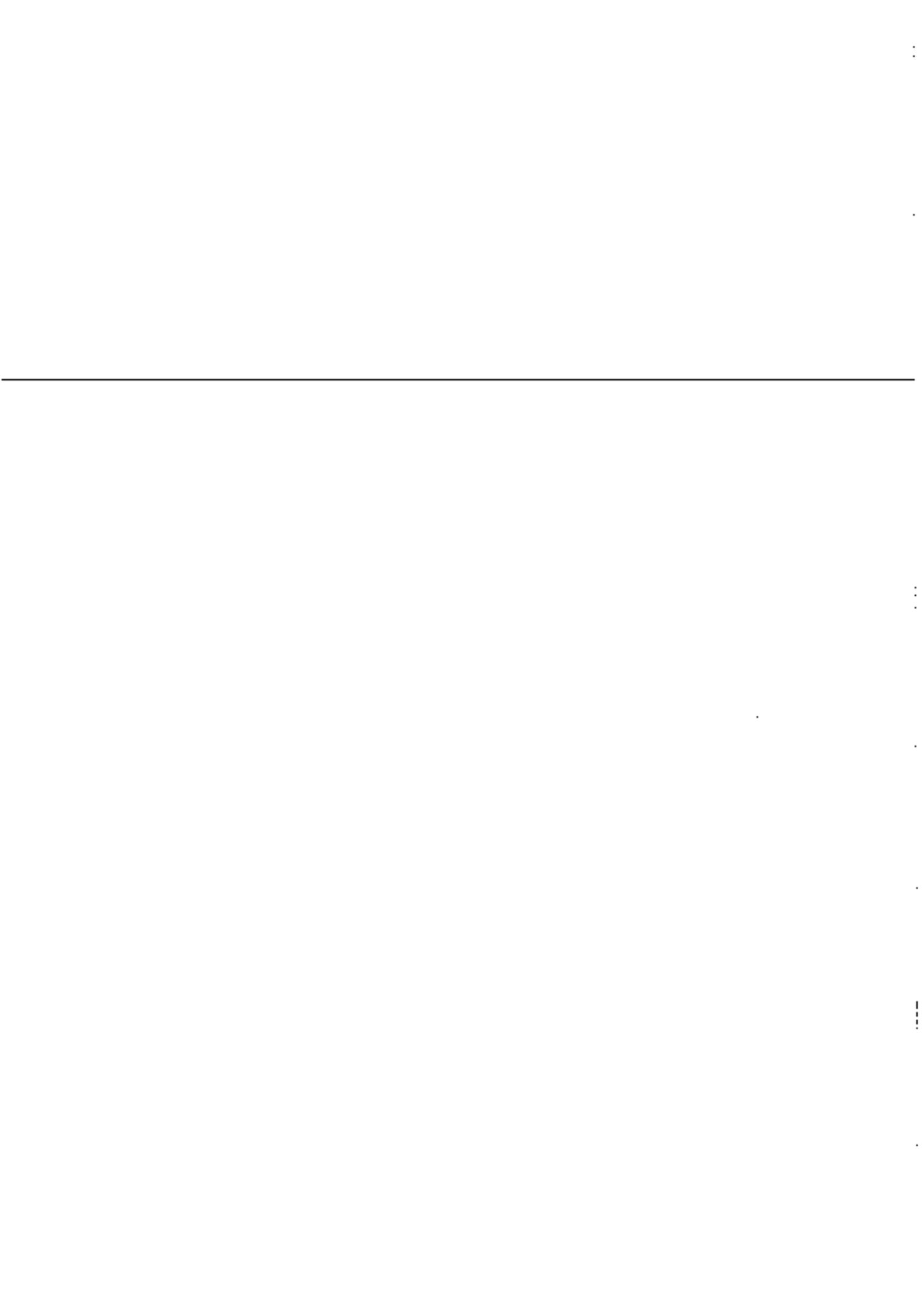
APF France handicap
Hervé LHERBIER
Directeur Régional
Hauts de France
06 71 10 28 59
herve.lherbier@apf.asso.fr



Pour le Département du Nord

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'Aménagement territorial

Christophe HERBIN



REEL - ATOUTS ACCESS 2022 - ACTION TOURISTIQUE - RÉGION HAUT DE France

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
- Etudes		Aides publiques (3) :	
- Acquisitions foncières et/ou immobilières		▶ Union européenne	
- Construction, extension de bâtiments		▶ État	
- Réhabilitation de bâtiments		▶ Collectivités locales et leurs groupements	
- Autres travaux		▶ Régions	
- Equipements		▶ Départements	
		CD 62	14 920,00 €
		CD 60	10 420,00 €
		CD 59	35 000,00 €
		CD 80	7 290,00 €
		CD 02	- €
- Fonctionnement		- Communes ou groupement de communes	
- Locations Véhicules	5 842,96 €	Etablissements publics	
- Carburant	3 304,14 €	Autres (4)	
- Fournitures et entretiens	286,42 €	Sous-total.	
- Salaires		Auto-financement	
. 1,30 ETP	57 696,48 €	Fonds propres	
. 0,10 ETP Direction		Emprunts (4)	
. 0,30 ETP Administratif		Crédit-bail	
- Conseil		Autres (4)	
- Communication	500,00 €		
Divers			
- A DEDUIRE			
(s'il y a lieu)			
- Recettes générées par le projet			
Totaux	67 630,00 €		67 630,00 €

PREVISIONNEL ATOUS ACCESS 2023 - ACTION TOURISTIQUE - RÉGION HAUT DE France

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
- Etudes		Aides publiques (3) :	
- Acquisitions foncières et/ou immobilières		▶ Union européenne	
- Construction, extension de bâtiments		▶ État	
- Réhabilitation de bâtiments		▶ Collectivités locales et leurs groupements	
- Autres travaux		▶ Régions	
- Equipements		▶ Départements	
			CD 62 15 020,00 €
			CD 60 6 870,00 €
			CD 59 35 000,00 €
			CD 80 6 060,00 €
			CD 02 2 760,00 €
- Fonctionnement		- Communes ou groupement de communes	
- Locations Véhicules	5 100,00 €	Etablissements publics	
- Carburant	2 414,00 €	Autres (4)	
- Fournitures et entretiens	250,00 €	Sous-total.	
- Salaires		Auto-financement	
. 1,30 ETP	57 696,00 €	Fonds propres	
. 0,10 ETP Direction		Emprunts (4)	
. 0,30 ETP Administratif			
- Conseil		Crédit-bail	
- Communication	250,00 €	Autres (4)	
Divers			
- A DEDUIRE			
(s'il y a lieu)			
- Recettes générées par le projet			
Totaux	65 710,00 €		65 710,00 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Attribution de 2 subventions dans le cadre du partenariat avec les structures touristiques

Le Département du Nord mène dans le domaine du tourisme, une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste. Dans le cadre des partenariats pluriannuels mis en place avec les principaux organismes touristiques qui participe à la réalisation de ces objectifs dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire, le Département du Nord soutient l'association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial (ex-Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative) et l'association APF France Handicap pour leurs activités qui concourent à la réalisation de ces objectifs d'attractivité.

1/ Soutien à l'association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial

Ce partenariat avec l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial a pris naissance dès 1976. L'association a pour objet :

- l'accompagnement individuel des Offices de Tourisme (OT) du Nord,
- l'animation collective du réseau,
- la veille et le relais d'information,
- la représentation des Offices de Tourisme au sein de toutes les instances départementales, régionales et nationales intéressées au tourisme.

Elle inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales. Elle accompagne le Département du Nord dans la mise en œuvre du dispositif « OT du futur » : soutien technique auprès du Département autour des projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme.

Des actions partenariales permettent également le suivi et une coordination régulière entre l'association et le Département :

- Une participation active de l'association à la Conférence permanente du Tourisme,
- Veille et prospective sur les Organismes de Gestion de Destinations (« OGD »),
- Relais auprès du réseau des offices du tourisme sur leur mobilisation dans les projets prioritaires du Département,
- Participation à l'observation touristique départementale.

Une convention de partenariat 2023-2025 a été signée entre la structure et le Département du Nord avec effet jusqu'au 31 décembre 2025. Cette convention stipule, dans son article 6, qu'une subvention de 174 000 € est attribuée à l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial au titre de l'exercice 2023 avec une possibilité d'ajustement jusqu'à 180 000 €, en fonction des charges d'hébergement supportées par l'association suite à son départ des locaux départementaux du 54 rue Jean sans Peur à Lille. Il revient à la Commission permanente, statuant au vu des documents produits par l'association tels que visés à l'article 5 de la convention, de décider du montant définitif de la subvention 2023. Le budget prévisionnel 2023 de l'association s'élève en dépenses à 356 600 € et elle sollicite finalement une subvention de 174 000 €, conforme à l'hypothèse basse prévue par la convention.

Le Département ayant déjà versé deux acomptes de 54 000 €, conformément aux dispositions de la convention de partenariat, le solde restant à verser au titre du solde de la subvention départementale 2023 proposée au titre de la présente délibération s'établit donc à 66 000 €.

Les annexes n°1 - convention conclue entre le Département et l'Association Offices de Tourisme du Nord-Relais Territorial, n°2 - rapport d'activité 2022 et perspectives 2023, n°3 - bilan, compte de résultat 2022, n°4 - budget prévisionnel 2023 sont jointes au présent rapport.

2/ Soutien à l'association APF France Handicap - Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie

Depuis 1995, le Département soutient l'action de la structure « APF (Association des Paralysés de France) France Handicap » pour ses activités qui contribuent au développement d'une offre accessible et durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement territorial. L'association vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs.... Son action concerne également les établissements touristiques et de loisirs qui souhaitent obtenir la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Une convention de partenariat 2022-2024 a été signée entre la structure et le Département du Nord avec effet jusqu'au 31 décembre 2024 jointe en annexe n°5. Cette convention stipule que le département s'engage à verser une subvention annuelle de 35 000 € en soutien aux actions menées par la structure.

Il ressort du bilan d'activités 2022 de l'association que :

- 24 sites touristiques ont été accompagnés et conseillés sur le territoire dans le cadre de la marque Tourisme et Handicap dont 13 visites de renouvellements, 1 nouvelle demande, 10 visites conseils,
- 3 commissions territoriales d'attribution de la marque ont été organisées ;
- Des participations à Tourissima et au salon Autonomic à Lille ont eu lieu pour présenter et valoriser la marque Tourisme et Handicap, l'engagement du Département du Nord et plus largement le tourisme inclusif.

Les principales orientations 2023 sont notamment de poursuivre les actions en faveur de l'accessibilité pour tous les équipements touristiques du Département visant une meilleure qualité d'usage pour tous et ainsi développer l'accès aux loisirs et au tourisme accessible aux personnes en situation de handicap. Ces actions ont pour but :

- de développer des territoires harmonieux afin d'obtenir dans un espace limité des possibilités de trouver à la fois de l'hébergement, de la restauration et des activités de loisirs en mettant en place de réels pôles touristiques accessibles,

- de promouvoir la notion d'accessibilité universelle pour faire du Nord un véritable territoire de liberté où l'accessibilité et l'ensemble de la chaîne de déplacement pour toutes et tous.

Le budget détaillé 2023 de l'action touristique du Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie - ESAT APF (Ateliers du Haut Vinage, Lys- Lez- Lannoy) de l'Association France Handicap s'élevant à 65 710 € est joint en annexe n°7 et présente une sollicitation de subvention de 35 000 € conformément aux dispositions de la convention de partenariat.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer à l'association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial une subvention de 174 000 € au titre de l'année 2023, et par conséquent de verser un solde de 66 000 € au titre de la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
- d'attribuer à l'association APF France Handicap une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2023 ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP003	23002E29	868 000 €	824 500 €	101 000,00 € (déjà affectés Tranche 23002OP003T88 et Tranche 23002OP003T89)

Christian POIRET
Président du Département du Nord